

**Centre de services
scolaire de la
Beauce-Etchemin**

Québec 

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
Pour l'exercice clos le 30 juin 2023**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction 1

Rapport de l'auditeur indépendant 2-5

Notes complémentaires aux états financiers 6-22

**RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

Rapport de la direction

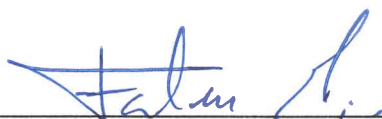
Les états financiers du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin pour l'exercice clos le 30 juin 2023, portant la signature électronique 775210412, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Fabien Giguère, directeur général



Patrick Beaudoin, CPA, directeur des ressources financières

Ville de Saint-Georges, le 24 octobre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 201
875, avenue du Palais
Saint-Joseph (Québec) G0S 2V0

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

T 418 397-5217

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (ci-après « le centre de services scolaire »), portant la signature électronique 775210412 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes présentées aux pages 7 à 275 du rapport financier TRAFICS.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} avril 2022 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, le centre de services scolaire a comptabilisé, au 30 juin 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. En lien avec la comptabilisation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, le centre de services scolaire a comptabilisé une subvention à recevoir. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux informations fournies sur les obligations, à la subvention d'investissement à recevoir, aux revenus de subvention d'investissement

ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. Cette situation nous a conduits à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers pour l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que le centre de services scolaire a adopté les nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers » et SP 3450, « Instruments financiers », le 1^{er} juillet 2022. Ces nouveaux chapitres doivent être appliqués prospectivement et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par le centre de services scolaire avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

Autre point – informations présentées aux pages 299 à 452

Les informations présentées aux pages 299 à 452 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Saint-Joseph-de-Beauce
Le 24 octobre 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123010

État des résultats

5.1

Exercice clos le 30 juin 2023

	Budget 2023	Résultats réels 2023	Résultats réels 2022 (redressé)
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEQ	236 042 758	250 878 318	228 206 384
Subvention d'investissement	1 314 790	29 359 690	1 338 252
Autres subventions et contributions	401 742	408 511	326 135
Taxe scolaire	11 114 519	11 187 178	10 891 398
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 062 713	1 755 119	1 402 761
Ventes de biens et services	14 166 058	15 290 021	14 687 607
Revenus divers	1 515 407	4 196 412	2 040 690
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	13 075 571	24 281 600	12 705 595
Total des revenus	278 693 558	337 356 848	271 598 822
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	124 065 044	124 908 034	120 235 244
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	73 257 829	75 596 357	67 467 137
Services d'appoint	30 137 016	34 738 359	30 116 694
Activités administratives	9 880 480	10 248 903	9 856 144
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	30 980 614	34 716 250	32 875 459
Activités connexes	9 798 075	14 169 350	11 532 244
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	574 500	264 402	327 614
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	56 405	-206
Total des charges	278 693 558	294 698 060	272 410 330
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	0	42 658 788	-811 508

	2023	2022 (redressé)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Découvert bancaire)	38 217 973	16 410 872
Subvention de fonctionnement à recevoir	27 908 701	38 795 479
Subvention d'investissement à recevoir	348 046 307	282 663 443
Taxe scolaire à recevoir	127 126	112 823
Débiteurs	4 163 185	3 456 830
Stocks destinés à la revente	4 416	4 730
Autres actifs	38 620	112 248
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	418 506 328	341 556 426
PASSIFS		
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 7)	83 253 920	70 638 836
Créditeurs et frais courus à payer	46 223 615	43 960 671
Subvention d'investissement reportée	289 810 401	256 071 751
Revenus perçus d'avance	999 710	1 732 866
Provision pour avantages sociaux (note 8)	10 991 768	10 727 366
Dettes à long terme à la charge de l'OS (note 10)	4 172 828	4 427 904
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 11)	224 053 080	201 492 447
Autres passifs	43 032 579	48 952 246
TOTAL DES PASSIFS	702 537 901	638 004 088
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-284 031 573	-296 447 662
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	314 916 528	285 127 772
Stocks de fournitures	1 275 941	940 576
Charges payées d'avance	1 403 639	1 285 062
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	317 596 109	287 353 409
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	33 564 536	-9 094 252

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (ci-après le « centre de services scolaire ») est constitué en vertu des décrets 1014-97 et 1674-97 émis respectivement en date du 13 août 1997 et du 17 décembre 1997 par le gouvernement du Québec. Il a débuté ses opérations le 1^{er} juillet 1998. Le centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3) et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} juillet 2022, le centre de services scolaire a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, le centre de services scolaire comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par le centre de services scolaire qui font encore ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, le centre de services scolaire doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application rétroactive modifiée.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

2. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Cette modification comptable a entraîné une augmentation (diminution) des postes suivants des états financiers :

	2023	2022
	\$	\$
État des résultats		
Subvention d'investissement	28 211 529	-
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	10 064 860	-
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	2 119 621	2 091 040
Excédent (déficit) lié aux activités	36 156 768	(2 091 040)
État de l'excédent (du déficit) accumulé lié aux activités		
Solde au début	(36 156 768)	(34 065 728)
Solde à la fin	-	(36 156 768)
État de la situation financière		
Subvention d'investissement à recevoir	41 501 805	-
Subvention d'investissement reportée	3 225 416	-
Autres passifs	41 501 805	46 550 163
Actifs financiers nets (dette nette)	(3 225 416)	(46 550 163)
Immobilisations corporelles	3 225 416	10 393 395
Excédent (déficit) accumulé	-	(36 156 768)
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)		
Solde au début	(46 550 163)	(44 874 169)
Solde à la fin	(3 225 416)	(46 550 163)

Instruments financiers

Le 1^{er} juillet 2022, le centre de services scolaire a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

2. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Lorsque l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre SP 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par le centre de services scolaire avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers du centre de services scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du centre de services scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le centre de services scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Le centre de services scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du centre de services scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière du centre de services scolaire.

Le centre de services scolaire détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique du centre de services scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du prix coûtant.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance aux passifs de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse au centre de services scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse au centre de services scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes de retraite

Les membres du personnel du centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations du centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le centre de services scolaire comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du centre de services scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la prestation de services ou la production de biens.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments	
Bâtiments et améliorations acquis avant le 1 ^{er} juillet 2008	35 ans
Bâtiments	20, 40 ou 50 ans ¹
Améliorations locatives	Durée du bail
Améliorations majeures aux bâtiments	25, 30 ou 40 ans
Matériel et équipement	
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Autres équipements	15 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

¹ Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 5 à 40 ans.

Le coût des immobilisations corporelles louées en vertu de contrats de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations corporelles en cours de construction et de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisés.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le centre de services scolaire bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où le centre de services scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que le centre de services scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus du centre de services scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4. FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	226 541	784 299
Intérêts reçus au cours de l'exercice	1 006 714	80 544

5. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES À LA CHARGE DE L'ORGANISME SCOLAIRE

L'emprunt bancaire est autorisé mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisée est de 31 381 758 \$ (60 637 506 \$ au 30 juin 2022). Le centre de services scolaire dispose d'une facilité de crédit sous forme d'emprunt bancaire, qui n'est pas utilisée en date de fin d'exercice, qui porte intérêt au taux préférentiel de 6,95 % (3,7 % au 30 juin 2022) et qui est garantie par le MEQ.

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

La marge de crédit est autorisée mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisée est de 97 154 185 \$ (88 207 126 \$ au 30 juin 2022). Le centre de services scolaire dispose d'une marge de crédit avec le Fonds de financement de 83 253 920 \$ (70 638 836 \$ au 30 juin 2022) qui porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois, soit 4,965 % (2,202 % au 30 juin 2022), majoré de 0,02 % et est garantie par le MEQ.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail de la provision pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie sont payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

9. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du centre de services scolaire concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments.

L'évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est présentée à la page 151 du rapport financier.

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	Désamiantage
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54 %
Période d'actualisation ¹	De 29 à 64 ans
Taux d'inflation	2,93 %

¹ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service d'immobilisations, qui s'échelonne en général sur une période de un an.

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 70 283 803 \$ (63 222 487 \$ au 30 juin 2022).

Une contribution financière de 41 501 805 \$ a été octroyée au centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 38 276 389 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Notes complémentaires
au 30 juin 2023

10. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Billet à ordre auprès de la Banque Royale du Canada remboursable semi-annuellement par versements de 40 204 \$ incluant les intérêts, échéant le 23 mars 2025 et portant intérêt au taux de 2,9 %	155 118	229 403
Billet à ordre auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec remboursable semi-annuellement par versements de 77 649 \$ incluant les intérêts, échéant le 3 novembre 2031 et portant intérêt au taux de 2,7186 %	1 171 554	1 292 530
Billet à ordre auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec remboursable semi-annuellement par versements de 141 252 \$ incluant les intérêts, échéant le 2 décembre 2024 et portant intérêt au taux de 3,193 %	2 701 124	2 892 835
Obligation découlant de contrats de location-acquisition remboursable trimestriellement par versements de 3 751 \$ incluant les intérêts, échéant le 31 mars 2028 et portant intérêt au taux de 3 %	<u>145 032</u>	<u>13 136</u>
	<u>4 172 828</u>	<u>4 427 904</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge du centre de services scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2024	428 888
2025	2 740 396
2026	161 717
2027	165 308
2028	161 364
2029 et suivants	515 155
	<u>4 172 828</u>

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Notes complémentaires
au 30 juin 2023

11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Billets auprès du Fonds de financement remboursables annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre mai 2023 et décembre 2046 et portant intérêt à des taux variant entre 0,686 et 3,271 %	225 038 425	202 402 318
Moins : Frais reportés liés aux dettes	<u>(985 345)</u>	<u>(909 871)</u>
	<u>224 053 080</u>	<u>201 492 447</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2024	24 941 534
2025	36 835 219
2026	10 794 213
2027	25 519 125
2028	26 454 125
2029 et suivants	100 494 209
	<u>225 038 425</u>

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut ce qui suit :

- Des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement d'un montant de 19 798 203 \$ (43 457 817 \$ au 30 juin 2022), soit 17 662 143 \$ pour des bâtiments (43 142 691 \$ au 30 juin 2022) et 2 136 060 \$ pour des aménagements (315 126 \$ au 30 juin 2022). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles d'un montant de 1 951 120 \$ (5 333 000 \$ au 30 juin 2022) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

13. GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Le centre de services scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du centre de services scolaire.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit du centre de services scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le centre de services scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs du centre de services scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Notes complémentaires
au 30 juin 2023

13. GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La chronologie des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 30 juin se détaille comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Débiteurs non en souffrance	2 063 488	1 984 501
Débiteurs en souffrance		
Moins de trois mois	123 328	63 093
Entre trois et six mois	168 404	41 131
Entre six et neuf mois	66 432	110 806
Entre neuf mois et un an	30 167	13 908
Plus de un an	181 329	221 191
Sous-total	569 660	450 129
Moins : provision pour créances douteuses	(175 564)	(154 664)
Sous-total	394 096	295 465
Total	2 457 584	2 279 966

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	154 664	172 453
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	42 088	50 102
Montants radiés	(21 188)	(67 891)
Solde à la fin	175 564	154 664

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le centre de services scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires. Puisque les intérêts sur les dettes à long terme font l'objet d'une promesse de subvention et les emprunts temporaires sont pris en charge par le MEQ, ils ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Le centre de services scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

13. GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Au niveau des dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire, une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 5 % (5 % au 30 juin 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du centre de services scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

Le centre de services scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux, les dettes à long terme ainsi que certains autres passifs.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le centre de services scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le centre de services scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Le risque de liquidité associé aux emprunts temporaires et dettes à long terme, faisant l'objet d'une promesse de subvention, est minime puisqu'ils sont pris en charge par le MEQ.

Les échéances contractuelles des autres passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et frais courus à payer	42 091 987	1 129 756	377 242	565 863
Provision pour avantages sociaux	10 991 768			
Dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire	428 888	2 902 113	841 827	
Autres passifs	1 530 774			
Total	55 043 417	4 031 869	1 219 069	565 863

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- le centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 37 648 939 \$, répartis comme suit : 18 365 336 \$ en 2023-2024 et 19 283 603 \$ en 2024-2025;
- le centre de services scolaire a signé des contrats pour l'amélioration, la transformation et la rénovation des immeubles représentant des engagements de 32 670 019 \$. Ces travaux seront réalisés pendant la prochaine année et seront financés par des allocations d'investissement (dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention);
- le centre de services scolaire est lié par des contrats d'entretien ménager représentant des engagements de 1 268 577 \$, qui seront réalisés pendant la prochaine année;
- le centre de services scolaire a signé divers contrats pour un montant totalisant 3 568 989 \$ s'échelonnant jusqu'en 2028.

Droits contractuels

Dans le cadre de ses opérations, le centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux droits contractuels suivants :

- en vertu de certains de ses baux, le centre de services scolaire a consenti des emphytéoses en vertu desquelles il deviendra propriétaire des bâtiments construits par les locataires au terme des baux. Les échéances des baux emphytéotiques et la valeur au rôle d'évaluation actuel de ces bâtiments sont de 1 908 200 \$ échéant en 2066-2067 et 300 000 \$ échéant en 2069-2070;
- le centre de services scolaire a consenti des baux de location de locaux ayant une valeur de 2 580 931 \$ échéant entre 2023-2024 et 2039-2040.

De plus, l'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les intérêts sont calculés à des taux variant de 0,686 % à 3,271 % et s'échelonnent jusqu'en 2046.

15. PASSIFS ÉVENTUELS

Le centre de services scolaire, de même que 44 autres organismes scolaires du Québec, est visé par une demande d'intervention forcée, à titre de codébitrices solidaires, pour appel en garantie concernant des dommages à être versés aux demandeurs relativement à une action collective d'un montant d'environ 15 590 000 \$ contre une institution religieuse. À ce jour, le centre de services scolaire n'est pas encore en mesure d'établir le bien-fondé et d'en évaluer les impacts financiers. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Notes complémentaires

au 30 juin 2023

15. PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

De plus, dans le cours normal de ses activités, le centre de services scolaire est exposé à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. Le centre de services scolaire a comptabilisé une provision de 10 550 \$ (232 284 \$ au 30 juin 2022), qui représente la meilleure estimation de la direction du passif potentiel à cet égard. Il n'est pas possible pour le moment de déterminer le montant final de l'obligation pouvant découler de ces griefs et le montant réel pourrait différer de l'estimation actuelle de la direction.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de la période alors en cours.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des directions de services administratifs et d'établissement du centre de services scolaire.

Le centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Aucune transaction n'a été conclue entre le centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives. Aussi, le centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.